



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

écologie, énergie, développement durable et mer : services extérieurs

Question écrite n° 73604

Texte de la question

M. Jean-Luc Reitzer attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, sur le mouvement social engagé par les agents techniques et techniciens de l'environnement. Affectés à l'office national de la chasse et de la faune sauvage, à l'office national de l'eau et des milieux aquatiques, dans les parcs nationaux ou à l'agence des aires marines protégées, près de 3 000 agents de l'État appliquent sur le terrain les nouvelles réglementations liées à la protection de notre patrimoine écologique. Les revendications des agents concernent tant leurs conditions de rémunération que leur déroulement de carrière. Ils souhaitent aussi une juste reconnaissance de la pénibilité de leur travail et la requalification de leurs postes à la hauteur des missions qui leur sont confiées. Dans ce cadre, il lui serait reconnaissant de bien vouloir lui indiquer quelle réponse le Gouvernement entend apporter à cette mobilisation des agents de l'environnement qui, sur le terrain, assurent au quotidien le respect des réglementations en matière de biodiversité, le recueil des données, le conseil aux élus et aux socio-professionnels comme la préservation de nos espaces naturels.

Texte de la réponse

Les organisations syndicales représentatives des agents techniques de l'environnement et des techniciens de l'environnement ont été reçues à deux reprises, les 4 et 16 février 2010, par la direction des ressources humaines (DRH) et la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN), en présence des établissements publics concernés. L'administration a apporté des réponses précises aux revendications des personnels avec, sur certains points, des avancées significatives, notamment en matière de revalorisation indemnitaire des agents concernés. Un groupe de travail, dont la première réunion s'est tenue le 19 mars 2010, composé de représentants de la DGALN, de la DRH, des établissements publics et des organisations syndicales, examinera toutes les pistes proposées dans les domaines des métiers, des compétences et de la carrière des agents techniques de l'environnement et des techniciens de l'environnement.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Reitzer](#)

Circonscription : Haut-Rhin (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73604

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et mer

Ministère attributaire : Écologie, énergie, développement durable et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mars 2010, page 2551

Réponse publiée le : 18 mai 2010, page 5531